



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi 4 septembre 2018 à 18h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Me Sophie Laflamme, greffière et directrice générale adjointe, est présente.

478-09-18

AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

D'autoriser monsieur le maire Jean-Claude Boyer ainsi que messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Mario Perron et Mario Arsenault à dépenser chacun une somme maximale de 500 \$ sur présentation des pièces justificatives, afin d'assister au Sommet municipal de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendra à Québec le 14 septembre 2018.

Ce montant inclut le coût de l'activité, des repas, d'hébergement, des frais de déplacement et de stationnement.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-699.

479-09-18

AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSACTION QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT ET GESTION DCLIC INC.

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

D'entériner et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction - quittance entre la Ville de Saint-Constant et Gestion DCLIC Inc. concernant la correction des travaux d'aménagement du terrain et du stationnement effectués sur le lot 6 134 793 du cadastre du Québec.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-995.



No de résolution
ou annulation
480-09-18

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil sont présents et consentants;

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ajouter le point suivant :

- Position de la Ville – Demande de documents dans le cadre du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités – Projet de construction du Centre aquatique.

481-09-18

POSITION DE LA VILLE – DEMANDE DE DOCUMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC, VOLET FONDS POUR LES PETITES COLLECTIVITÉS – PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la Ville par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités, pour la construction du Centre aquatique;

CONSIDÉRANT que l'octroi de l'aide financière est conditionnel à la transmission par la Ville de nombreux documents dont notamment « le projet d'entente qui sera conclue avec l'organisme qui assurera la gestion de l'infrastructure »;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 1575-18 décrétant une dépense de 14 482 220 \$ et un emprunt de 14 482 220 \$ pour la construction d'un centre aquatique est en attente d'approbation par le MAMOT;

CONSIDÉRANT que le MAMOT n'est pas en mesure de recommander l'approbation dudit règlement si le projet d'entente, devant être conclu, le cas échéant, avec l'organisme qui assurera la gestion de l'infrastructure, ne leur est pas soumis;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaliser de façon consciencieuse les études et analyses nécessaires avant de déterminer le mode de gestion du Centre aquatique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite prendre le temps requis et nécessaire afin de réaliser de telles analyses et études de façon rigoureuse, et ce, tout en respectant les Lois et les critères d'octroi de l'aide financière;

CONSIDÉRANT que les soumissions pour la réalisation des travaux du Centre aquatique ont été ouvertes le 22 juin 2018 et sont valides pour une période de 120 jours à compter de la date de clôture de l'appel d'offres;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'octroi du contrat découlant de ces soumissions est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement numéro 1575-18;

CONSIDÉRANT que le rejet des soumissions n'est pas une option pour la Ville puisque le report des travaux entrainerait une augmentation importante des coûts de ces derniers, et par conséquent, serait préjudiciable aux contribuables de la Ville de Saint-Constant;

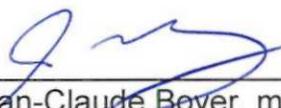
CONSIDÉRANT que la Ville souhaite que le MAMOT approuve le règlement numéro 1575-18 dans les plus brefs délais;

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant s'engage à aviser le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du mode de gestion retenu pour le Centre aquatique, et ce, dès que le Conseil aura statué à cet effet et s'engage à fournir pour approbation, le cas échéant, tout projet d'entente qui pourrait être conclu avec un organisme qui assurerait la gestion de l'infrastructure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, il n'y a pas eu de période de questions.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

